

- Détermination du préjudice dans l'affaire de droits antidumping sur les rails d'acier importés :
Établi en octobre 1989, le groupe spécial a confirmé la constatation de préjudice faite par la Commission américaine du commerce international contre l'exportateur canadien.
- Détermination du préjudice sur le porc frais, frigorifié ou congelé :
Établi en octobre 1989, le groupe spécial a amené la Commission américaine du commerce international à rendre une constatation de non-préjudice et à annuler ainsi le droit imposé sur le porc canadien. Les États-Unis ont soumis la décision du groupe spécial à un Comité pour contestation extraordinaire, qui a subséquemment rejeté la contestation.
- Décision concernant les droits antidumping sur les pièces de rechange pour les épanduses automotrices de revêtements bitumineux :
Établi en juin 1990, le groupe spécial poursuit son examen.
- Détermination du champ d'application relativement aux produits tubulaires importés pour champs pétrolifères :
Établi en novembre 1990, le groupe spécial a mis fin à son examen avec le consentement de toutes les parties.
- Décision concernant les droits antidumping et annulation de l'accord de suspension relativement aux palplanches d'acier importées :
Établi en décembre 1990, le groupe spécial a mis fin à son examen avec le consentement de toutes les parties.
- Décision concernant l'exclusion du champ d'application relativement aux produits tubulaires importés pour champs pétrolifères :
Établi en mai 1991, le groupe spécial a mis fin à son examen avec le consentement de toutes les parties après que le département du Commerce eût rendu une décision excluant ces produits du champ d'application de l'ordonnance antidumping.
- Décision concernant les droits antidumping sur les pièces en fonte importées pour la construction :
Établi en juin 1991, le groupe spécial a mis fin à son examen à la requête du demandeur.
- Décision concernant les droits compensateurs sur les porcs vivants importés :
Établi en juillet 1991, le groupe spécial poursuit son examen.
- Décision concernant les droits compensateurs sur les porcs vivants importés :
Établi en octobre 1991, le groupe spécial poursuit son examen.